

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

TROPHEE ROZA LALLEMAND EN LIGNE 2020 - REGLEMENT INTERIEUR







Article 1 : Présentation

La Direction Nationale des Echecs Féminin (DNEF) organise le «TROPHEE ROZA LALLEMAND » exceptionnellement en ligne, cette saison.

Le championnat est organisé sur la plateforme **TORNELO**, le dimanche 13 décembre 2020.

Conditions exigées pour participer :

Les joueuses doivent être licenciées A ou B à la FFE pour la saison en cours

Et satisfaire une des conditions suivantes :

- avoir la nationalité française
- avoir la nationalité monégasque ou andorrane
- iouer sous le code FRA
- être ressortissant de l'UE résidant en France

Article 2 : Règles et Appariements

Les appariements sont effectués au Système Suisse directement sur la zone de jeu.

Les numéros d'appariements sont attribués selon le classement Elo rapide au début du tournoi.

Les règles du Jeu sont celles du congrès FIDE entrées en application le 1^{er} Janvier 2018 adaptées au contexte du jeu en ligne:

- La chute du drapeau est détectée automatiquement par la plateforme de jeu.
- Les règles de la triple répétition et des 50 coups s'appliquent automatiquement
- Mat, pat et position morte sont détectés automatiquement

Sont assurées d'être appariées à la première ronde toutes les joueuses inscrites avant la date fixée (Article 4) Ce tournoi n'est pas homologué Fide.

Article 3: Cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer : Le tournoi se jouera en 9 rondes à la cadence de 10 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, durant toute la partie.

Article 4 : Dates et Horaires

- Inscriptions avant le 6 décembre à 20H

- Horaires prévus pour le tournoi du 13 décembre 2020 :

R2: 10h40 R3: 11h20 R1:10hR4:12h

Pause déjeuner

R5: 13H40 *R8* : 15h40 R9 16h20 R6 14h20 *R7* : 15*h* fin vers 17h00

> 6 rue de l'Eglise 92600 Asnières-sur-Seine











FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Classement définitif publié au plus tard le 15 décembre 2020 après les vérifications par l'équipe d'arbitrage. L'article 6.7 des Règles du Jeu portant sur les retards est appliqué comme suit, intégrant le mode de fonctionnement de la plateforme de jeu :

- Si une joueuse perd au temps sans avoir joué un coup, la partie est perdue par forfait.
- L'organisateur ne peut être tenu responsable de la qualité de connexion des joueuses. Si une joueuse perd sa connexion à la zone de jeu en cours de partie, la pendule de la joueuse ayant le trait continue de tourner. La joueuse déconnectée dispose de tout le temps de réflexion restant dans la partie pour se reconnecter et continuer à jouer. Sinon elle perdra au temps.
- Si une joueuse fait un forfait, elle doit le signaler rapidement et ne sera plus appariée.

Dans le cas où une joueuse ne serait pas connectée sur Zoom (webcam + partage de son écran + son) lors de deux parties du tournoi, ou ne respecterait pas les consignes de l'arbitre, transmises via la plateforme de jeu, elle sera exclue du tournoi, cette décision tenant compte d'une éventuelle mauvaise connexion, et une fois les tentatives pour réparer le souci technique temporaire épuisées.

Article 5 : Tarifs

Ce tournoi est gratuit pour toutes les joueuses titrées gmf, MIF, les joueuses invitées par la DNEF ou qualifiées dans leur ligue et les jeunes smart girls déjà licenciées la saison précédente et ayant une licence FFE à jour.

Pour toutes les autres, les droits s'élèveront à 5 euros et 3 euros pour les jeunes de -20 ans.

Le montant des inscriptions est de 5 euros et 3 euros pour les -20 ans, puis 8 euros / 5 euros à partir du 1^{er} décembre 2020 à 00h.

Article 6 : Classement et titres

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Le classement sera fait directement sur la plateforme TORNELO et le Elo utilisé sera le Elo Rapide en cours au jour du tournoi.

Départage : Buchholz

Les prix ne sont pas cumulables et seront attribués à la place réelle. Les prix du classement général et les autres prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueuse reçoit le prix le plus important auquel elle a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

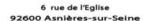
- Prix au classement général
- Prix par catégories d'âge
- La liste des prix est en annexe de ce règlement
- La première joueuse de nationalité française sera déclarée championne de France
- Des titres seront également attribués par catégorie d'âge

Article 7 : Arbitrage

Arbitres en charge de l'événement : Laurent FREYD, Arbitre FIDE, Alexandre FEYRIN, Denis REGAUD, AFE1

Article 8 : Conduite des joueuses

La conduite des joueuses ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs.













FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Un comportement correct est exigé.

Pendant la partie, il est interdit aux joueuses de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils externes, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Chaque joueuse doit être seule devant son ordinateur.

L'usage du casque ou d'écouteurs est formellement interdit durant la partie.

Le tournoi est supervisé à l'aide de la plateforme de visioconférence Zoom. Toutes les joueuses sont invitées par l'arbitre à rejoindre une salle de conférence virtuelle, dans laquelle il leur sera demandé de partager leur écran ainsi que leur webcam.

Toutes les joueuses concernées sont dans l'obligation de jouer selon ce mode de supervision.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements.

Les joueuses sont tenues de respecter le règlement, les arbitres et les autres joueuses. Si une joueuse ne respecte pas l'une des règles imposées dans ce règlement, elle sera sortie du classement du tournoi et ne pourra pas prétendre à un prix.

Article 9 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet de la FFE, et les réseaux sociaux. L'inscription au tournoi implique le consentement de la participante à cette diffusion.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription au Trophée Roza Lallemand en ligne implique l'acceptation du présent règlement intérieur par les participantes.

Article 11 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par Jocelyne WOLFANGEL, Mathilde CHOISY, Virginie LUDWICZAK, coorganisatrices du tournoi, l'Arbitre International Dominique DERVIEUX et MI Sophie MILLIET, joueuse du championnat. En cas de problème durant la partie, la joueuse doit cependant continuer de jouer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

L'arbitre Principal Laurent Freyd AI

Les organisateurs

Jocelyne WOLFANGEL Présidente de la DNEF FFE Mathilde CHOISY Directrice générale FFE Sébastien JOIE DTN Adjoint Virginie Ludwiczak DNEF adjointe



